

CONSULTATION DES PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIEES (PPA)

Le dossier du projet de modification a été transmis, pour avis, aux Personnes Publiques Associées le 26/08/2021.

Leur avis était attendu au plus tard pour le 17/09/2021, à défaut de réponse, le projet de modification est considéré comme favorable.

PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIEES	AVIS des PPA
PREFECTURE de la MOSELLE La Direction Départementale du Territoire de Moselle est le service instructeur du préfet sur le fond et la forme de la procédure.	Réponse par mail de la DDT La DDT formule un avis uniquement lorsqu'il y a un problème. Le dossier de modification ne pose pas de soucis. MAIL JOINT
CONSEIL REGIONAL du GRAND EST	Aucun retour à la date du 17/09/2021
CONSEIL DEPARTEMENTAL	Aucun retour à la date du 17/09/2021
CHAMBRE COMMERCE et INDUSTRIE TERRITORIALE	Aucun retour à la date du 17/09/2021
CHAMBRE d'AGRICULTURE et TERRITOIRES Moselle	Réponse du 26/08/2021 AVIS JOINT
CHAMBRE de METIERS et ARTISANAT de Moselle	Réponse du 14/09/2021 AVIS JOINT
SYNDICAT MIXTE ARRONDISSEMENT DE SARREGUEMINES Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT)	Aucun retour à la date du 17/09/2021 L'avis sera rendu lors du bureau du SMAS en charge du SCOT fin septembre / début octobre
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SARREGUEMINES CONFLUENCES compétent en matière de programme local de l'habitat	Réponse du 15/09/2021 AVIS JOINT

Schorp Françoise

De: VALAT Guénaëlle - DDT 57/SABE/DA/PU <guenaelle.valat@moselle.gouv.fr>
Envoyé: lundi 20 septembre 2021 09:27
À: schorp
Objet: Re: [INTERNET] RE: TR: Tr: MAIRIE HAMBACH QUESTION MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLU

Bonjour,

Nous formulons un avis uniquement lorsqu'il y a un problème. Votre dossier de modification ne pose pas de soucis.

Cordialement

Guénaëlle VALAT

Chargée de mission planification territoriale

Service Aménagement Biodiversité Eau

Division Aménagement - Planification de l'Urbanisme

17 Quai Paul Wiltzer - 57036 METZ CEDEX 1

Tél : (+33) 3 87 34 34 75

www.moselle.gouv.fr



PRÉFET

DE LA MOSELLE

Direction Départementale des Territoires

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Le 20/09/2021 à 07:34, > schorp (par Internet) a écrit :

Bonjour

Suite à notre transmission du dossier dans le cadre de la consultation des PPA, allez-vous nous transmettre l'avis de la DDT ?

Cordialement,

Françoise SCHORP

MAIRIE

Secrétariat Urbanisme

Communication

Contact

Tél. 03 87 98 14 65

Lundi, mardi, jeudi 8h/12h – 14h/17h

Mercredi, vendredi 8h/12h

122 rue Nationale
57910 HAMBACH



REÇU LE

- 6 SEP. 2021

Mairie de HAMBACH

Urbanisme - Territoires

Nos Réf. : SH/pt-227.08/2021
Objet : Modification simplifiée n°3 PLU
Commune : HAMBACH
Affaire suivie par : S. HISIGER

**MAIRIE
MONSIEUR DANIEL MULLER
122 RUE NATIONALE
57910 HAMBACH**

Siège Social

64 avenue André Malraux
CS 80015
57045 Metz cedex 01
Tél. : 03 87 66 12 30
Fax : 03 87 50 28 67
Correspondant Email :
accueil@moselle.chambagri.fr

Metz, le 26 août 2021

Monsieur le Maire,

Par votre courriel reçu ce jour, vous m'avez fait transmettre le dossier présenté par votre commune pour procéder à la modification simplifiée n°3 de son PLU et je vous en remercie.

Le projet concerne des adaptations réglementaires.

Ce dossier n'appelle pas de remarque particulière de notre part.

Par conséquent et en vertu de l'article L 123-9 du code de l'urbanisme, j'ai l'honneur de vous informer que notre compagnie émet un avis favorable sur ce dossier.

En vous souhaitant bonne réception,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes meilleures salutations.

LE PRESIDENT

Xavier LEROND



Direction du Développement Economique

Affaire suivie par : Julien EHRENFELD
Tél. : 03 87 39 31 74 - **E-mail :** jehrenfeld@cma-moselle.fr

Référence : 2021-045/JE.AB

Monsieur le Maire
Mairie de Hambach
122 rue Nationale

57910 HAMBACH

METZ, le **14 SEP. 2021**

Monsieur le Maire,

Vous nous avez transmis le dossier relatif à la modification simplifiée n°3 du Plan Local d'Urbanisme de votre commune et nous vous en remercions.

Le projet porte sur le règlement écrit des zones U et 1AU, et notamment les questions d'implantation des constructions et leur aspect extérieur.

A la lecture des éléments du dossier, ceux-ci ne remettant pas en cause le fonctionnement d'activités économiques, nous vous informons qu'ils n'appellent pas d'observations particulières de la part de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Moselle.

Dans le cadre de cette modification simplifiée du PLU de votre commune, nous vous saurions gré d'ajouter le présent avis au dossier de la procédure.

Vous remerciant par avance de l'intérêt que vous porterez à ces remarques, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La Présidente



Liliane LIND



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT DE LA MOSELLE

Pôle des Métiers de METZ - 5 boulevard de la Défense - CS 85840 - 57078 METZ CEDEX 3
Tél. : 03 87 39 31 00

Toute correspondance est à adresser au Siège
Pôles des Métiers de THIONVILLE - FORBACH / Espace conseil de SARREBOURG
Numéro SIRET : 185 722 048 001 38 - Code APE : 9411 Z - N° d'identification TVA : FR 96 185 722 048

  www.cma-moselle.fr

Affaire suivie par Vanina Chauvet
Tél. : 0387285328
Courriel vanina.chauvet@aggllo-sarreguemines.fr
VC/VC

Objet : Projet de 3^{ème} modification simplifiée du PLU de la commune de HAMBACH

Monsieur le Maire,

La commune a engagé une 3^{ème} modification du PLU dont vous avez bien voulu communiquer le dossier à la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences.

J'en accuse réception et vous en remercie.

Vous trouverez ci-joint une note technique concernant la configuration des voiries pour la collecte des déchets. Ces indications permettront éventuellement d'apporter des précisions à la modification apportée à l'article 1AU3 – I – 3 pour les voies nouvelles en impasse.

Le service instructeur attire également votre attention sur l'article U10 du règlement actuel qui a récemment posé problème lors de l'instruction d'un projet sur un terrain en pente. Il pourrait également faire l'objet d'une modification lors de cette procédure si vous l'estimez nécessaire.

Les services de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences restant à votre disposition en cas de besoin, je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Président,
Le Vice-président Délégué :
JC KRATZ

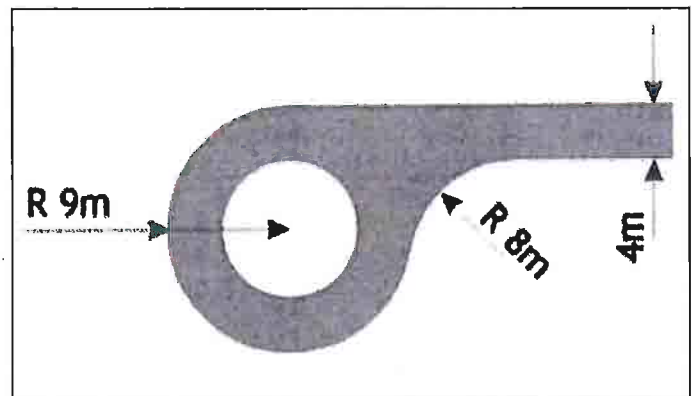
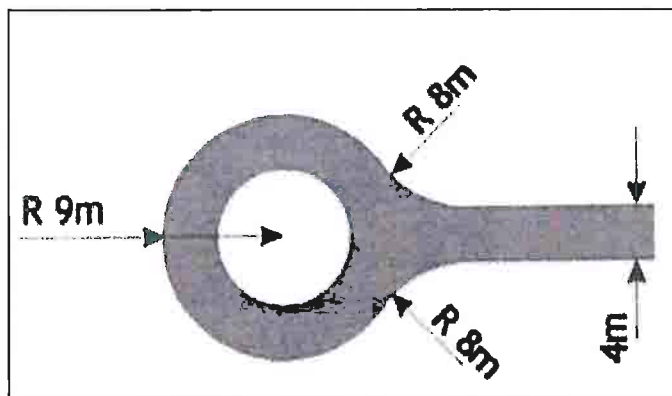
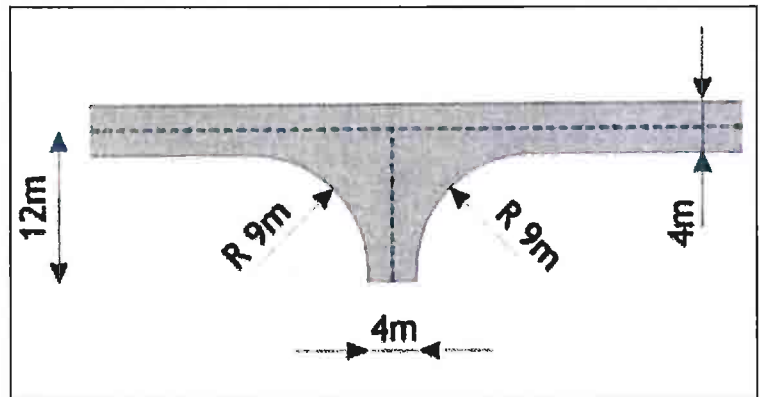
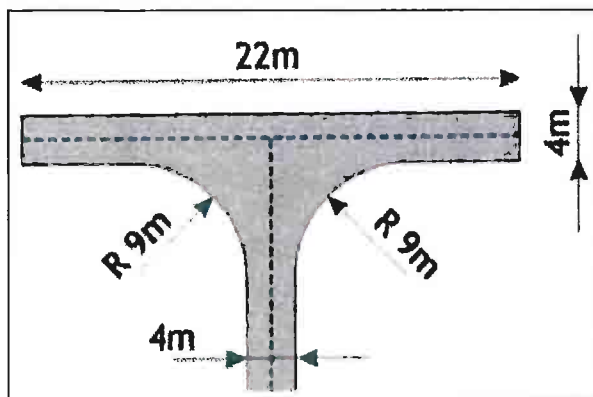




Date : 7 septembre 2021

Objet : configuration des voiries pour la collecte des déchets.

- **Collecte en porte à porte :** voici les différentes configurations possibles pour permettre à nos bennes à ordures ménagères de circuler et de manœuvrer en toute sécurité. Ces aires minimales de manœuvres doivent être libres de tous obstacles.



Si ces conditions de circulation ne peuvent pas être respectées, les véhicules de collectes ne peuvent pas ramasser les bacs en porte à porte et des points de regroupement pour les bacs des usagers doivent être mis en place au niveau des voiries accessibles les plus proches.

- **Collecte en apport volontaire**

Il est important de prévoir de nouveaux espaces dédiés à la collecte des déchets en apport volontaire à proximité des lieux de vies pour favoriser le geste de tri : espaces pour disposer les conteneurs (sans obstacle au sol ou aériens) + espaces de stationnement pour les usagers, à proximité de la voirie.

Régis LAROSE